

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: LASIUS MAX

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0073

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013074-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

LASIOUS MAX
INSECTEX APPAT A FOURMIS
APPAT A FOURMIS ETAIN

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	terrasan Haus- + Gartenbedarf GmbH
	Adresse	Rosenweg 2 - 4 86641 Rain am Lech Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0073	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013074-0000	
Date de l'autorisation	20/07/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	07/07/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	terrasan Haus- + Gartenbedarf GmbH
Adresse du fabricant	Rosenweg 2 - 4 86641 Rain am Lech Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Rosenweg 2 - 4 86641 Rain am Lech Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) PLC
Adresse du fabricant	77-85 Fulham Palace Road W6 8JA London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	77-85 Fulham Palace Road W6 8JA London Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,1

2.2. Type de formulation

Pâte, prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le ... dans EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insecticide prêt à l'emploi contre les fourmis

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide A l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (terrasses)
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: - Fourmi des jardins Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: - Fourmi des jardins Stade de développement: Nymphes Insectes Nom scientifique: Lasius emarginatus Nom commun: - Fourmi noire Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Lasius emarginatus Nom commun: - Fourmi noire Stade de développement: Nymphes Insectes Nom scientifique: Tetramorium caespitum Nom commun: - Fourmi des pavés Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Tetramorium caespitum Nom commun: - Fourmi des pavés Stade de développement: Nymphes Insectes Nom scientifique: Tapinoma erraticum Nom commun: - Fourmi Tapinoma Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Tapinoma erraticum Nom commun: - Fourmi Tapinoma Stade de développement: Nymphes Insectes Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: - Fourmi argentine Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: - Fourmi argentine Stade de développement: Nymphes Insectes Nom scientifique: Monomorium pharaonis Nom commun: - Fourmi pharaon Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Monomorium pharaonis Nom commun: - Fourmi pharaon Stade de développement: Nymphes Insectes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur A l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (terrasses)

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
Boîte d'appât

Le produit est un insecticide prêt à l'emploi formulé en pâte contenant 0,1% (m /m) de 1R-trans phénothrine et distribué dans une boîte d'appât (égale à 2 mg 1R-trans phénothrine / boîte d'appât).

La boîte d'appât doit être placée à proximité du nid ou sur le chemin des fourmis.

Taux et fréquences d'application

1 boîte d'appât (2 g de produit) / nid, avec un maximum de 1 boîte par 7,5 m². - 0 -
1 boîte d'appât (2 g de produit) / nid, avec un maximum de 1 boîte par 7,5 m².

Pas de dilution

Le nid est éradiqué entre 2 à 4 semaines.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Stations d'appâts blanches avec couvercle vissé en PEHD contenant 2g de produit.

Stations d'appâts noires thermoformées en polystyrène contenant 2 g de produit.

Stations d'appâts vertes avec couvercle vissé en polypropylène contenant 2g de produit.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
Le produit contient un appât attractif combiné avec l'ingrédient actif, qui est ingéré par les fourmis et transporté dans leurs nids. La consommation de l'appât s'améliore en évitant d'autres sources de nourriture à proximité de la boîte d'appâts.
Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
Aucune ou seulement quelques fourmis mortes seront visibles parce que le produit ne commence pas à agir tant qu'il n'est pas entré dans le nid de fourmis.
Placez la station dans la zone d'infestation pendant au moins huit à quatorze jours. Retirez le produit lorsque les fourmis ne sont plus visibles. Remplacez la boîte d'appâts si elle est vide et les fourmis sont encore visibles. Pour fermer la station à vis, la partie supérieure de la station doit être bien vissée à droite.
Informez le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
Vérifiez les boîtes d'appâts chaque semaine jusqu'à la fin du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Eviter tout contact inutile avec le produit. Un mésusage peut avoir des conséquences sur la santé.
Tenir à l'écart des enfants et des animaux de compagnie.
Ne pas forcer l'ouverture des boîtes d'appât.
Appliquer uniquement en boîte d'appât sur des surfaces imperméables.
Ne pas disposer les boîtes d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
Ne jamais nettoyer les boîtes d'appât à l'eau.
Appliquer uniquement dans des zones proches du nid ou sur le chemin des fourmis, qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : Après un contact avec la peau, laver abondamment avec de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : contacter le centre antipoison ou appeler le 15/12 et montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : pas de renseignements supplémentaires.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les insectes morts), dans un circuit de collecte approprié.
A la fin de la campagne de traitement, collecter les boîtes d'appât en vue de leur élimination.
Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Protéger du froid.
Conserver l'emballage fermé dans un endroit frais.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Durée de stockage : 2 ans à 20°C.
Température de stockage : 0 – 30 °C.

6. Autres informations

- Il conviendra de fournir, dans les deux ans suivant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, les résultats de l'évaluation par l'Etat membre de référence de l'étude de stabilité 2 ans à température ambiante, demandée dans le cadre de l'autorisation du produit.

- La mention « Contient du 2-octyl-2H-isothiazol-3-one et 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peuvent produire une réaction allergique » doit apparaître sur l'étiquette.